Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Lucien Stanzione sénateur de Vaucluse, « Sauver la filière de la cerise »



Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse, a dressé le bilan de ses actions pour sauver les filières agricoles et industrielles de la cerise touchées par le moucheron asiatique 'drosophila Suzukii'.

En effet, ce ravageur majeur, apparu en France en 2008, originaire du Japon et invasif en Amérique du Nord et en Europe, pond dans les petits fruits : cerise, fraise, framboise, myrtille, prune… Les larves éclosent et se développent à l'intérieur de celui-ci, le détruisant entièrement.

Des agriculteurs-producteurs très démunis

Les agriculteurs producteurs expliquent se trouver totalement démunis, même devant les mesures prophylactiques actuellement utilisées telles que la pose de mailles extrêmement serrées, l'utilisation de produits phytosanitaires autorisés et les pièges –à vinaigre- spécifiques qui ne semblent pas être efficaces. Il en résulte d'importantes pertes de récoltes.

«On est au bord de la catastrophe définitive… On casse une filière alors que les consommateurs sont là… Le filet n'est pas la solution,» ont affirmé les producteurs et maires présents.

Ce qu'il en résulte

«Nos échanges ont souligné la nécessité d'une intervention urgente pour obtenir une aide financière immédiate pour la cerise, a entamé Lucien Stanzione, mais aussi d'inscrire un vrai plan de recherche

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

dans le cadre du Programme d'investissement France 2030, et enfin d'une démarche globale à conduire avec les départements de l'Ardèche, de la Drôme, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse…avant fin juillet.»

La proposition

Pour sensibiliser le monde politique et économique à la menace de la disparition de la filière agricole et industrielle de la cerise et demander un conséquent soutien financier, Lucien Stanzione prévoit de rencontrer le secrétaire général du Secrétariat pour l'Investissement d'autres sénateurs, députés, présidents de départements comme l'Ardèche, la Drôme, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse, élus de chambres d'agriculture, des syndicats professionnels afin de faire remonter les informations de terrain au ministre de l'agriculture, Marc Fesneau ainsi qu'à la première ministre Elisabeth Borne.



la Drosophila Suzukii

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Cerise, la France suspend les importations de cerises traitées au phosmet



L'Union européenne interdisant sur son territoire l'utilisation du phosmet, la France a demandé à la Commission européenne de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher la vente de cerises traitées au phosmet.

La dernière interdiction au niveau européen concerne le phosmet, dont le délai de grâce pour l'utilisation des stocks a expiré le 1er novembre 2022. L'utilisation de cette substance phytopharmaceutique a été interdite dans l'Union européenne en raison des risques pour la santé et pour l'environnement qu'elle entraîne.

Clause de sauvegarde nationale
La France a décidé sans attendre de faire usage d'une clause de sauvegarde nationale pour s'assurer du respect de la législation européenne vis-à-vis des produits importés. Ce travail doit s'accompagner d'une politique claire permettant de s'assurer que les produits végétaux mis sur le marché en France répondent au même niveau d'exigence.

Le Phosmet ne passe plus la frontière
Un arrêté paru en ce mois de mars au Journal Officiel suspend donc pour un an « l'introduction, l'importation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de cerises fraîches destinées à l'alimentation » provenant de pays où le phosmet est autorisé pour cette production, à l'exception des produits de l'agriculture biologique. Cet arrêté sera complété prochainement par un avis aux opérateurs listant les pays de provenance concernés par cette interdiction.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Quelle protection phytosanitaire pour les vergers ?
Les producteurs de cerises sont confrontés à des difficultés pour assurer la protection phytosanitaire des vergers contre la mouche Drosophila Suzukii, suite aux retraits successifs de molécules actives. Après concertation avec les acteurs de la filière française cerise, le Gouvernement a décidé d'un plan d'action stratégique pour renforcer le pilotage et l'adaptation des techniques de protection des cultures.


Verger de pommes

L'innovation, meilleure arme de lutte contre le ravageur
La priorité est aussi d'ajuster la stratégie de lutte contre la Drosophila suzukii sur cerises pour la campagne 2023 en travaillant à élargir la palette de solutions disponibles pour que les producteurs de cerises de France puissent disposer de moyens de protection efficaces. Le ministère en charge de l'agriculture a accordé les quatre demandes de dérogations portées par la filière, dès lors qu'elles ne comportent pas de risques avérés pour la santé humaine.

Vers un accompagnement financier exceptionnel pour les pertes 2023 ?
Au-delà de ces réponses de court terme qui doivent permettre de sécuriser la production de 2023 et du travail mené pour examiner la faisabilité d'un accompagnement financier exceptionnel pour les pertes 2023 que pourraient subir les producteurs en cas d'attaques sévères de Drosophila suzukii, le ministère

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

coordonne l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel, en concertation avec les principaux acteurs de la filière cerises et de la recherche agronomique.

Quelles nouvelles solutions de protection du verger ?
L'objectif est d'affiner à partir d'un diagnostic de la situation actuelle, et de concevoir et mettre en œuvre des solutions de protection des vergers dans le cadre d'une agriculture durable. L'objectif est de mobiliser tous les leviers disponibles et de miser sur l'innovation.

En savoir plus
Le phosmet est un insecticide dérivé du phtalimide utilisé sur les plantes et les animaux. Il tue, à faible dose, les insectes, et accidentellement d'autres organismes, quand il pénètre à l'intérieur ce qui induit une accumulation, qui a son tour entraîne une toxicité. Il a été mis sur le marché aux Etats-Unis en 1966. Il est très utilisé pour les pommiers, pêchers, cerisiers, culture d'agrumes, de fruits à pépins, pommes de terre, le colza…
MH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



La Drosophila suzukii, ravageur de fruits et oléagineux